

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique

Considérant que la ville de Vermelles propose une animation musicale à l'occasion du goûter des aînés

Vu la proposition de DGPA Production à Marquette lez Lille

DEC2024_24

Objet : Organisation d'une animation musicale : Goûter des aînés

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société DGPA à Marquette lez Lille un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'une animation musicale le lundi 2 septembre 2024 à l'occasion du goûter des aînés.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 341 € HT soit 360 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 22 août 2024

Le Maire,

A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 22 août 2024

Et de la publication le 22 août 2024